



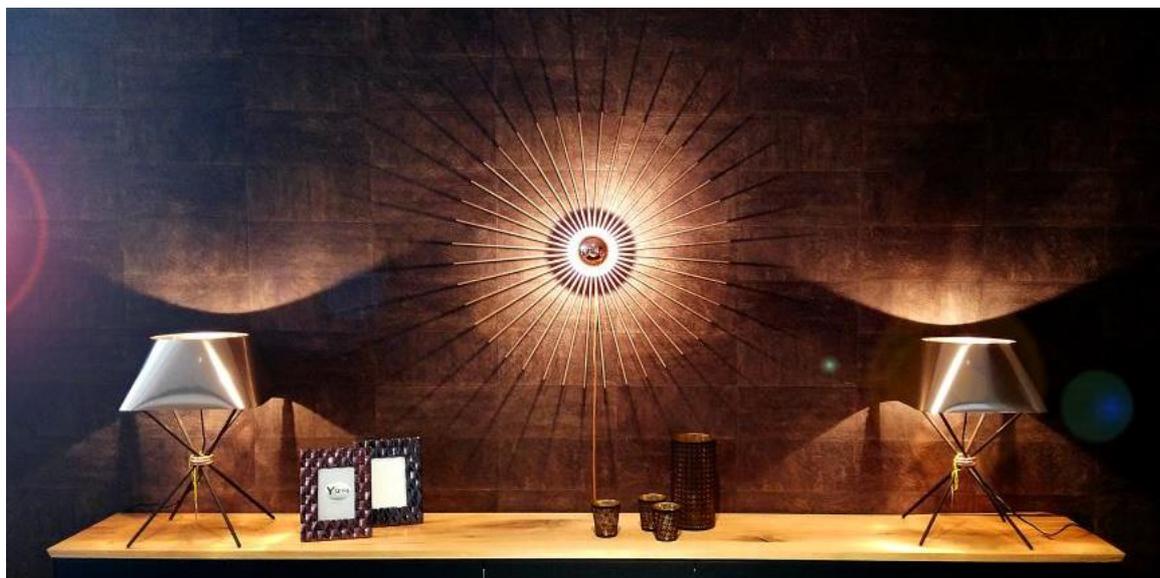
# DESIGNER EN LUMIÈRE

// Décembre 2016

## LUMINAIRES UNIQUES.

### L'ÉQUILIBRE ENTRE ART ET DESIGN VU PAR ART MAKER

*Aériens et élégants, les luminaires d'Yves Dejardin créent une atmosphère ciselée et sculpturale dans chacun des lieux qu'ils éclairent. Leur concepteur, avec son entreprise Art Maker, marche avec assurance sur la mince frontière entre expression artistique et production d'objets fonctionnels, comme le mettent en lumière ses récentes réalisations.*



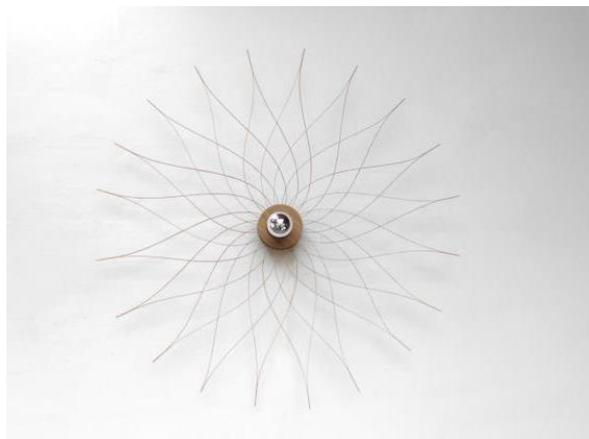
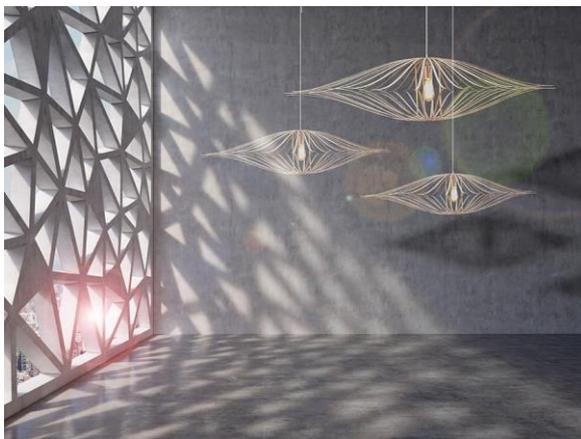
Yves Dejardin se décrit comme un « touche à tout ». Différentes pratiques artistiques et techniques ont jalonné sa vie privée et professionnelle sans discontinuité. Désormais, son savoir-faire du travail de la matière se cristallise sur la réalisation de luminaires en bois qui connaissent un succès grandissant. « C'est le *faire* qui m'intéresse avant tout », explique le designer, « j'ai mis au point un procédé de fabrication pour associer les possibilités plastiques et techniques du bois, le rendu visuel final et la fonction première de l'objet, à savoir l'éclairage ».

Depuis quelques années, Yves Dejardin expose ses créations dans différents magasins en région liégeoise. « Le succès a été au rendez-vous au-delà de mes attentes », avoue-t-il, « la maîtrise de la fabrication des luminaires et le retour du public m'ont mis en confiance pour me lancer à plein-temps dans l'entreprise. Finalement, ce qui m'occupe aujourd'hui davantage, en plus de la réalisation même des luminaires, concerne tout ce qui gravite autour de leur distribution et commercialisation, le marketing, la communication l'obtention des labels européens, etc ».



## SUCCÈS GRANDISSANT D'UN TRAVAIL D'ORFÈVRE

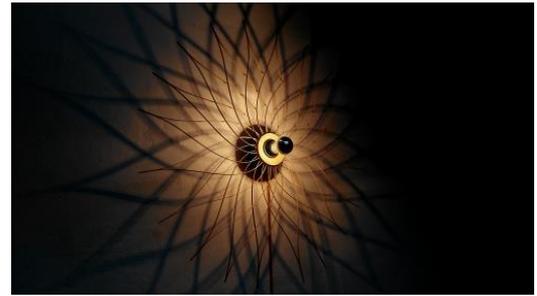
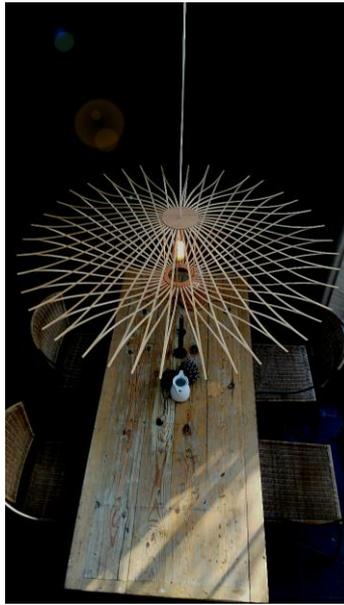
Les commandes affluent et le créateur travaille seul et sans cesse pour les honorer. « Tout est fait à la main; c'est un point auquel je tiens absolument. On peut clairement parler de pièces uniques », affirme le designer. En effet, tous les modèles sont réalisés en bois et chaque planche possède ses propres caractéristiques. Les sections de peuplier, d'afzélia, ou d'autres essences, sont méticuleusement débitées, travaillées et poncées manuellement pour les transformer en éléments fins et souples. Ceux-ci seront ensuite cintrés et emboîtés sur une ou deux pièces centrales pour former les luminaires. Yves Dejardin souhaite rester au cœur de la réalisation de ses produits et crée de petites séries de luminaires qui en deviennent d'autant plus uniques. Les collections évoluent constamment au fil de ses envies, et même de petits « accidents » de parcours, parfois à l'origine de nouveaux modèles. Vu la quantité de travail, le créateur envisage de se faire assister au sein de l'atelier tout en gardant la main à la pâte et en assurant la supervision de la production.



### « ENTREPRENDRE DANS LE DESIGN EST AU-DELÀ DE LA CRÉATION »

Si la demande continue à augmenter, il sera de fait indispensable de bien s'entourer. Un contrat avec un distributeur est par ailleurs en cours. « Les choses se mettent en place tout doucement. Le côté administratif de mon activité est en léger retard au regard de la production des luminaires qui, elle, est parfaitement rodée », explique le designer. « J'entre maintenant dans un autre travail de fond de mon activité. Entreprendre dans le design se situe au-delà de la création. La production doit être mise en perspective par rapport aux questions d'ordre pratique et logistiques et, bien sûr, par rapport aux objectifs de rentabilité. Je tiens à trouver l'équilibre entre une gestion d'entreprise pérenne, la satisfaction du client et la garantie de conserver le maximum de temps pour continuer à créer et travailler la matière en vue de nouvelles collections de luminaires », confie Yves Dejardin. Tout un programme à tenir à l'œil ...

*Article rédigé par Sylvie Reversez pour Wallonie Design*



#### LEÇONS À TIRER :

- Savoir se positionner dans l'évolution de son travail pour planifier les étapes-clés de la construction d'une entreprise pérenne.
- Connaître ses points forts et points faibles pour définir correctement les parties de l'activité qui peuvent ou doivent être déléguées à des tiers.
- Etre conscient de ses priorités et objectifs pour cadrer l'évolution de l'entreprise sans perdre son identité initiale.

#### ART MAKER

Yves Dejardin

+32 497 07 49 23

[artmakerbelgium@gmail.com](mailto:artmakerbelgium@gmail.com)

<http://artmaker.be/>

Article rédigé grâce au soutien de :



UNION EUROPÉENNE



Wallonie

L'UNION EUROPÉENNE ET LA WALLONIE INVESTISSENT  
DANS VOTRE AVENIR